

Service public régional de Bruxelles
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
Bruxelles Développement Urbain
Direction des Monuments et Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : PYL/2272-0021/05/2014-364PU
N/Réf. : GM/KD/MSJ-2.48/s.574
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue du Comte de Flandre, 20 – Hôtel communal.
Inscription du nom de la bourgmestre dans la salle des pas perdus.
(Dossier traité par M. P.-Y. Lamy – D.M.S.) - **Avis préalable de la CRMS.**

En réponse à votre demande du 8 juillet 2015, reçue le 8 juillet, nous vous communiquons **les remarques formulées** par notre Assemblée en sa séance du 19 août 2015.

Etendue du classement

Est classée comme monument, en raison de son intérêt historique et artistique, [...] la totalité de l'Hôtel Communal de Molenbeek-Saint-Jean sis 20 rue Comte de Flandre à Molenbeek-Saint-Jean, connu au cadastre de Molenbeek-Saint-Jean, 2^e division, section B, 1^{ère} feuille, parcelle n°174 y.

Demande

La demande vise l'affichage du nom de l'actuelle bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean dans la salle des pas perdus de l'Hôtel communal. Cette salle comprend un escalier monumental qui mène à une galerie décorée de pilastres et de panneaux à cartouche où s'inscrivent les noms des bourgmestres successifs de Molenbeek. Aujourd'hui, plus aucun cartouche n'est disponible pour poursuivre cette tradition. Pour remédier à cela, la Commune envisage quatre possibilités. Selon la CRMS, aucune de ces options n'est entièrement satisfaisante.

Elle soulève les remarques et questions suivantes :

-Solution 1 : Placer le nom de la bourgmestre sur les panneaux d'allège en marbre vert situés sous les baies vitrées. La taille des caractères serait plus petite pour permettre de regrouper le nom de plusieurs bourgmestres.

La CRMS n'encourage pas cette solution qui nécessiterait d'intervenir sur des éléments de décors originaux qui n'ont pas été conçus pour recevoir ce type d'inscription. L'emplacement de ces nouvelles inscriptions en dessous des noms existants ainsi que la différence de taille de caractère pourraient, par ailleurs, être perçus par le public comme une certaine dévalorisation des nouveaux noms ajoutés et créer l'impression d'une hiérarchie entre les personnalités.

-Solution 2 : Placer le nom de la bourgmestre sur les fenêtres en lettres collées.

Cette solution serait peu qualitative en regard de la fonction qu'elle honore. Les noms risquent, par ailleurs, d'être peu lisibles en raison du contre-jour.

-Solution 3 : Recouvrir le nom du bourgmestre suivant (Charles De Roy, le premier bourgmestre) par un cartouche amovible d'aspect identique.

Cette solution ne peut pas être admise en raison de son caractère peu respectueux par rapport à l'histoire de la Commune et des bourgmestres précédents. La Commission estime que les plaques existantes font partie de la l'histoire de la Maison communale et de ses finitions historiques et qu'il ne convient donc pas de les cacher ou de les modifier.

-Solution 4 : Une autre solution pourrait consister en un dispositif indépendant, mobile, une sorte de « totem » sur lequel on afficherait le nom des bourgmestres à venir.

Egalement moins valorisante tant pour les lieux que pour les personnalités, cette solution constituerait aussi un encombrement inutile de l'espace. Amovible, ce dispositif risque d'être assez vite abîmé ou de disparaître avec le temps.

Par conséquent, la Commission demande de poursuivre la réflexion et d'explorer d'autres pistes permettant de poursuivre la tradition d'indiquer les noms des bourgmestres de la Commune dans la Maison communale. On pourrait, par exemple, explorer la piste d'inscrire le nom des Bourgmestres dorénavant sur une plaque commémorative qui serait placée dans un endroit prestigieux et visible de la Maison communale.

La Commission reste cependant ouverte à d'autres options qu'elle est prête à examiner ensemble avec la Commune et la DMS.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copie à : - B.D.U. - D.M.S. : M. P.-Y. Lamy.